

Guide à l'intention des parents et des tuteurs handicapés

Sommaire

Lettre du Chancelier.....	3
Lettre du Commissaire au Bureau du maire pour les personnes handicapées	5
Postuler et inscrire votre enfant à l'école.....	7
Accessibilité des bâtiments de l'école et aménagements	23
Transport scolaire	25
Assiduité des élèves.....	32
Reconception du site Web	33
Possibilités d'implication des familles.....	33

Lettre du Chancelier

Chères familles,

Étant moi-même éducatrice de longue date, je sais que les parents sont des partenaires et que votre implication est essentielle à la réussite de votre enfant à l'école. Ce guide fait partie de notre travail pour nous assurer que vous avez l'information dont vous avez besoin pour soutenir l'apprentissage précoce de votre enfant.

Tout d'abord, nous travaillons dur pour rendre nos écoles accessibles et en faire des espaces d'accueil pour toutes les familles ; nous voulons que vous vous sentiez à l'aise et habilités dans nos écoles.

Ce guide décrit les aménagements destinés aux parents et tuteurs handicapés pour les aider à aborder l'expérience scolaire de leur enfant. J'espère que ces informations vous permettront d'accompagner les progrès de votre enfant du pré-K à l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.

En plus de ce guide, je vous invite à profiter de toutes les occasions de participer à l'école de votre enfant. Nos programmes ne peuvent s'améliorer qu'avec le

soutien de parents et de défenseurs comme vous. L'enseignant(e) et le(la) directeur(trice) de l'école de votre enfant sont toujours disponibles pour vous parler de toute question ou préoccupation que vous pourriez avoir au sujet de l'éducation de votre enfant. Vous êtes également invités à participer à une ou plusieurs de nos organisations parentales décrites plus loin dans ce guide. Ce sont d'excellents moyens de partager vos idées et de nous aider à renforcer nos écoles.

Je vous encourage à en apprendre davantage sur les autres possibilités parentales à l'école de votre enfant et à consulter le site Web de la Division pour la participation des familles et des communautés du DOE (<http://schools.nyc.gov/Offices/FACE/default.htm>). Cette division gère les élections des conseils des parents, propose des ateliers et parraine d'autres événements pour vous aider à vous impliquer davantage dans l'école de votre enfant.

Nous sommes impatients de travailler en partenariat avec vous et je vous remercie pour votre engagement continu envers la réussite de votre enfant.

Cordialement,
Carmen Fariña
Chancelier des Écoles

Lettre du Commissaire au Bureau du maire pour les personnes handicapées

Chères familles,

Le Bureau du maire pour les personnes handicapées (MOPD) plaide en faveur des droits des personnes handicapées au niveau du gouvernement local, de l'état et fédéral ainsi que dans les entreprises et organisations privées. Notre objectif et notre vision est de faire de New York la ville la plus accessible au monde. Nous avons rédigé un rapport, AccessibleNYC (<http://www1.nyc.gov/site/mopd/initiatives/accessiblenyc.page>) « Un rapport annuel sur la situation des personnes handicapées vivant à New York », qui aborde les problèmes rencontrés par les handicapés New Yorkais dans les domaines du transport, de l'emploi, de la santé, du logement et de l'accès aux services municipaux, y compris l'éducation.

Le Département de l'Éducation (DOE) travaille pour s'assurer que les élèves handicapés bénéficient de la même éducation de haute qualité que leurs pairs. Ceci inclut l'accès à des possibilités d'intégration dans les salles de classe, la technologie d'assistance, les

sports adaptés et les écoles accessibles. MOPD travaille avec le DOE pour fournir l'accessibilité à travers ses services.

Nous sommes très fiers que le DOE ait mis en place ce tout premier Guide à l'intention des parents et des tuteurs handicapés. Ce guide aidera ceux qui cherchent des aménagements et du matériel accessible, et fournira des informations sur l'accessibilité de l'école, les options de voyage accessibles et les possibilités de participation des parents.

J'espère que ce guide est une ressource précieuse pour la planification de l'éducation de votre enfant.

Cordialement,
Victor Calise
Commissaire
Bureau du maire pour les personnes handicapées

Postuler et inscrire votre enfant à l'école

Les élèves de la Ville de New York entrent à l'école par le biais d'une procédure d'admission en fonction de leur âge :

- Kindergarten – enfants qui atteignent l'âge de 5 ans (avant le 31 décembre de l'année scolaire)
- Élèves Doués et Talentueux – enfants qui entrent au kindergarten jusqu'au troisième grade
- Collège – élèves actuellement en 5^e grade
- Lycée – élèves actuellement en 8^e grade

De plus, les enfants qui atteignent l'âge de trois ans au 31 décembre de l'année civile peuvent accéder au programme **3-K pour Tous** (<http://schools.nyc.gov/3k>), et les enfants qui atteignent l'âge de quatre ans au 31 décembre de l'année civile peuvent accéder au programme **Pré-K pour Tous**. (<http://schools.nyc.gov/prek>).

Les élèves du kindergarten au 8^e grade qui emménagent à New York en dehors des procédures d'admission décrites ci-dessous peuvent s'inscrire dans les écoles en visitant

l'école desservant leur secteur (zoned) si elle existe, ou en visitant un Centre d'accueil pour les familles (<http://schools.nyc.gov/welcomecenters>) pour en savoir plus sur les options disponibles. Tous les lycéens peuvent s'inscrire en visitant un Centre d'accueil pour les familles afin de discuter des options. Pour déterminer une zone de desserte d'une école, veuillez utiliser l'outil de recherche d'établissement scolaire School Search (<http://schools.nyc.gov/SchoolSearch>) ou appeler le 311.

Les emplacements et districts des Centres d'accueil pour les familles sont répertoriés ci-dessous. Les familles peuvent se rendre dans n'importe quel Centre d'accueil pour les familles, même si elles ne vivent pas dans ce district. Pour toute question concernant les admissions ou les Centres d'accueil pour les familles, veuillez appeler le 718-935-3500. Tous les Centres d'accueil pour les familles sont accessibles.

Les familles peuvent obtenir des mises à jour par e-mail sur la procédure d'admission en s'inscrivant à des bulletins d'information (<http://schools.nyc.gov/Subscribe/default.htm>).

Bronx

1 Fordham Plaza, 7th Floor
Bronx, NY 10458
Districts desservis : 7, 9, 10

1230 Zerega Avenue, Room 24
Bronx, NY 10462
Districts desservis : 8, 11, 12

Brooklyn

415 89th Street, 5th Floor
Brooklyn, NY 11209
Districts desservis : 20, 21

1665 St. Marks Avenue, Room 116
Brooklyn, NY 11233
Districts desservis : 19, 23, 32

29 Fort Greene Place (BS12)
Brooklyn, NY 11217
Districts desservis : 13, 14, 15, 16

1780 Ocean Avenue, 3rd Floor
Brooklyn, NY 11230
Districts desservis : 17, 18, 22

Manhattan

333 Seventh Avenue, 12th Floor; Room 1211
New York, NY 10001
Districts desservis : 1, 2, 4

388 West 125th Street, 7th Floor; Room 713
New York, NY 10027
Districts desservis : 3, 5, 6

Queens

28-11 Queens Plaza North, 3rd Floor
Long Island City, NY 11101
Districts desservis : 24, 30

30-48 Linden Place, 2nd Floor
Flushing, NY 11354
Districts desservis : 25, 26

90-27 Sutphin Boulevard, 1st Floor
Jamaica, NY 11435
Districts desservis : 27, 28, 29

Staten Island

715 Ocean Terrace, Building A
Staten Island, NY 10301
Districts desservis : 31

Admissions au programme 3-K pour Tous nyc.gov/3K

Les enfants sont admissibles au 3-K l'année civile où ils atteignent l'âge de trois ans et peuvent s'inscrire aux programmes 3-K au début du printemps de la même année. Les familles peuvent soumettre une demande en ligne (<http://schools.nyc.gov/applyonline>) en dix langues, par téléphone au 311 ou en personne dans un Centre d'accueil pour les familles (<http://schools.nyc.gov/welcomecenters>).

Toutes les familles de la Ville de New York ont le droit de participer, bien que celles qui vivent dans le district où le programme est situé auront la priorité. À compter de l'automne 2017, le programme 3-K pour Tous est disponible dans les districts scolaires 7 et 23 et s'étendra aux districts scolaires suivants d'ici 2020.

- Automne 2017 : Districts scolaires 7 (South Bronx) et 23 (Brownsville, East New York, Ocean Hill)
- Automne 2018 : Districts scolaires 4 (East Harlem) et 27 (Broad Channel, Howard Beach, Ozone Park, Rockaways)
- Automne 2019 : Districts scolaires 9 (Grand Concourse, Highbridge, Morrisania) et 31 (Staten Island)
- Automne 2020 : Districts scolaires 19 (East New York) et 29 (Cambria Heights, Hollis, Laurelton, Queens Village, Springfield Gardens, St. Albans)

La demande d'admission en ligne peut être consultée avec des lecteurs d'écran, un ordinateur personnel ou une technologie d'assistance. Les familles qui ont besoin d'une demande papier en gros caractères ou en braille peuvent envoyer un e-mail à ESenrollment@schools.nyc.gov ou appeler le 311 pour demander à recevoir une par courrier postal ou la récupérer sur demande dans un Centre d'accueil pour les familles.

Les familles peuvent consulter les options du programme dans le 3-K Finder (<http://maps.nyc.gov/3k>), en visitant le Centre d'accueil pour les familles ou en appelant le 311. Pour plus d'informations sur le niveau d'accessibilité d'un programme 3-K, contactez directement le programme pour en savoir plus et planifier une visite. Les familles peuvent également envoyer un e-mail à earlychildhood@schools.nyc.gov pour plus d'informations.

Admission en pré-K nyc.gov/prek

Les enfants entrent en pré-K l'année civile où ils atteignent l'âge de quatre ans et peuvent s'inscrire aux programmes pré-K au début du printemps de la même année. Les familles peuvent soumettre une demande en ligne (<http://schools.nyc.gov/applyonline>) en dix langues, par téléphone au 311 ou en personne dans un Centre d'accueil pour les familles (<http://schools.nyc.gov/welcomecenters>).

La demande d'admission en ligne peut être consultée avec des lecteurs d'écran, un ordinateur personnel ou une technologie d'assistance. Les familles qui ont besoin d'une demande papier en gros caractères ou en braille peuvent envoyer un e-mail à ESenrollment@schools.nyc.gov ou appeler le 311 pour demander à recevoir une par courrier postal ou la récupérer sur demande dans un Centre d'accueil pour les familles.

Les familles peuvent consulter les options du programme dans le Pre-K Finder (<http://maps.nyc.gov/prek>), l'annuaire des pré-K (<http://schools.nyc.gov/prek>), en visitant un Centre d'accueil pour les familles ou en appelant le 311. L'Annuaire des pré-K répertorie les programmes de pré-K, ainsi que des informations supplémentaires, y compris un indicateur si le programme est accessible.

Pour plus d'informations sur le niveau d'accessibilité d'un programme de pré-K, contactez directement le programme pour en savoir plus et planifier une visite. Les familles peuvent également envoyer un e-mail à earlychildhood@schools.nyc.gov pour plus d'informations.

Admissions en kindergarten et à l'école primaire <http://schools.nyc.gov/ChoicesEnrollment/Elementary>

Les enfants fréquentent le kindergarten l'année civile où ils atteignent l'âge de cinq ans et peuvent demander à s'inscrire aux écoles à compter de l'hiver précédant leur entrée à l'école. Les familles peuvent soumettre une demande en ligne en dix langues, en téléphonant au 311, ou en personne dans un Centre d'accueil pour les familles (<http://schools.nyc.gov/welcomecenters>).

La demande d'admission en ligne peut être consultée avec des lecteurs d'écran, un ordinateur personnel ou une technologie d'assistance. Les familles qui ont besoin d'une

demande papier en gros caractères ou en braille peuvent envoyer un e-mail à ESenrollment@schools.nyc.gov ou appeler le 311 pour demander à recevoir une par courrier postal ou la récupérer sur demande dans un Centre d'accueil pour les familles.

Les familles peuvent consulter les options scolaires dans l'Annuaire des Kindergarten (<http://schools.nyc.gov/kindergarten>), qui comprend des informations sur l'accessibilité partielle ou totale des écoles, qui sont susceptibles de varier selon le bâtiment. Les familles peuvent également visiter un Centre d'accueil pour les familles ou appeler le 311. Pour plus d'informations sur l'accessibilité à l'école, veuillez consulter le chapitre « Accessibilité des bâtiments de l'école et aménagements » de ce guide ou visiter le site Web sur l'accessibilité (<http://schools.nyc.gov/offices/osp/accessibility>).

Pour plus d'informations sur le niveau d'accessibilité d'une école, veuillez contacter directement l'école pour en savoir plus et planifier une visite. Les familles peuvent également envoyer un e-mail à accessibility@schools.nyc.gov pour plus d'informations et soumettre des demandes d'aménagement raisonnables.

Admission aux programmes pour Élèves Doués et Talentueux

<http://schools.nyc.gov/ChoicesEnrollment/GiftedandTalented>

Les enfants qui entrent en kindergarten, premier, deuxième ou troisième grade l'année scolaire suivante peuvent s'inscrire à l'examen d'entrée en programme pour Élèves Doués & Talentueux (G&T) pour déterminer leur admissibilité aux programmes. D'octobre à novembre de chaque année, les familles d'enfants qui entrent dans ces classes peuvent soumettre une demande d'inscription à l'examen (RFT). Le RFT permet aux familles d'indiquer les aménagements nécessaires.

En janvier, l'enfant passe l'examen. Au début du printemps, les familles reçoivent un relevé de notes. Le relevé de notes indique si l'enfant a le droit de postuler aux programmes G&T. Si c'est le cas, la famille recevra également une demande d'admission, qu'elle devra remplir et soumettre. Les familles reçoivent leur lettre de décision plus tard au printemps.

Le RFT et la demande en ligne peuvent être consultés avec des lecteurs d'écran, un ordinateur personnel ou une technologie d'assistance. Les familles qui ont besoin d'une demande papier en gros caractères ou en braille peuvent envoyer un e-mail à ESenrollment@schools.nyc.gov ou appeler le 311 pour demander à recevoir une par courrier postal ou la récupérer sur demande dans un Centre d'accueil pour les familles.

Les familles peuvent passer en revue les options du programme G&T dans le Guide des programmes pour Élèves Doués et Talentueux (<http://schools.nyc.gov/G&T>) qui se décline en fascicules selon l'année

de naissance des enfants ; la liste des options du programme indique quelles écoles sont partiellement ou entièrement accessibles. Pour plus de renseignements sur l'accessibilité à l'école, consultez le chapitre « Accessibilité des bâtiments de l'école et aménagements » de ce guide ou consultez le site Web sur l'accessibilité (<http://schools.nyc.gov/offices/osp/accessibility>).

Pour plus d'informations sur le niveau d'accessibilité d'une école, veuillez contacter directement l'école pour en savoir plus et planifier une visite. Les familles peuvent également envoyer un e-mail à accessibility@schools.nyc.gov pour plus d'informations et soumettre des demandes d'aménagement raisonnables.

Admission au collège

<http://schools.nyc.gov/ChoicesEnrollment/Middle/>

Les élèves peuvent postuler aux collèges l'année scolaire où ils sont en 5e grade. Les élèves peuvent postuler aux écoles du district où ils habitent ; s'ils fréquentent l'école primaire dans un district différent, ils peuvent aussi postuler aux collèges de ce district. En outre, il existe des options à l'échelle des boroughs et de toute la ville auxquelles les élèves de 5e grade peuvent postuler. Les options d'école pour chaque district sont listées dans les Annuaire des collèges (<http://schools.nyc.gov/middle>), et indiquent quelles écoles sont accessibles. Les familles peuvent également visiter un Centre d'accueil pour les familles ou appeler le 311.

Les familles reçoivent et soumettent leur demande d'admission au collège (<http://schools.nyc.gov/middle>) au conseiller d'éducation de l'école primaire début décembre de leur année du cinquième grade. La demande est publiée en ligne et peut être consultée avec des lecteurs d'écran, un ordinateur personnel ou une technologie d'assistance. Les familles qui ont besoin d'une demande papier en gros caractères ou en braille peuvent envoyer un e-mail à MSenrollment@schools.nyc.gov ou appeler le 311 pour en faire envoyer une par e-mail ou la récupérer sur demande dans un Centre d'accueil pour les familles.

Pour plus d'informations sur le niveau d'accessibilité d'une école, veuillez contacter directement l'école pour en savoir plus et planifier une visite. Les familles peuvent également envoyer un e-mail à accessibility@schools.nyc.gov pour plus d'informations et soumettre des demandes d'aménagement raisonnables.

Admission au lycée

<http://schools.nyc.gov/high>

Les élèves ont le droit de postuler aux lycées l'année scolaire où ils sont en 8e grade. Les élèves peuvent postuler aux écoles de toute la ville et sont invités à consulter L'Annuaire des lycées (<http://schools.nyc.gov/high>), qui indique l'accessibilité des écoles. Les familles peuvent également visiter le School Finder (<http://schoolfinder.nyc.gov/>), visiter un Centre d'accueil pour les familles ou appeler le 311.

Les familles reçoivent leur demande d'admission au lycée par le biais de leurs conseillers scolaires au collège et doivent la soumettre également par son intermédiaire début de décembre en 8e grade. La demande d'admission au lycée est publiée en ligne et peut être consultée avec des lecteurs d'écran, un ordinateur personnel ou une technologie d'assistance. Les familles qui ont besoin d'une demande papier en gros caractères ou en braille peuvent envoyer un e-mail à HSenrollment@schools.nyc.gov ou appeler le 311 pour demander à recevoir une par courrier postal ou la récupérer sur demande dans un Centre d'accueil pour les familles.

Pour plus d'informations sur le niveau d'accessibilité d'une école, joignez directement l'école pour en savoir plus et planifier une visite. Les familles peuvent également envoyer un e-mail à accessibility@schools.nyc.gov pour plus d'informations et soumettre des demandes d'aménagement raisonnables.

La procédure d'admission en lycées spécialisés www.schools.nyc.gov/shsat

Les élèves peuvent s'inscrire à l'examen d'entrée en lycée spécialisé (SHSAT) à l'automne de leur année de 8e grade. Les élèves qui passent l'examen et qui obtiennent un score admissible se verront proposer une offre dans l'une des huit écoles spécialisées avec examen d'entrée, sous réserve de disponibilité des places. Les élèves peuvent demander à ce que leur résultat d'examen soit pris en

compte pour l'une ou pour l'ensemble des huit écoles avec examen d'entrée. Le Lycée Fiorello H. LaGuardia High School est le seul lycée spécialisé où l'admission est déterminée par une audition et un examen des résultats scolaires. Les élèves peuvent auditionner pour six filières (« studio » en anglais) à LaGuardia High School.

Les familles dont l'élève est intéressé à s'inscrire au SHSAT peuvent également indiquer tout besoin d'aménagement ou d'accessibilité lors de la soumission de leur inscription à leur conseiller. Le SHSAT est disponible en braille sur demande lors de l'inscription.

Services et aménagements pour les élèves handicapés

Si un enfant de plus de trois ans a été identifié comme ayant un handicap, le DOE fournira des services de soutien à l'éducation et des services spécialement conçus pour répondre à leurs besoins individuels, sans frais pour la famille. Pour plus d'informations sur le processus d'éducation spécialisée et les rôles et les droits des familles, veuillez visiter le site Web de l'éducation spécialisée (<http://schools.nyc.gov/Academics/SpecialEducation/FamilyResources/GuidesDocuments/default.htm>), envoyer un e-mail specialeducation@schools.nyc.gov ou appeler le 311. Pour plus d'informations sur la transition au kindergarten, veuillez consulter Kindergarten : un guide d'orientation pour les familles d'élèves handicapés entrant au kindergarten à l'automne 2018

(<http://schools.nyc.gov/Academics/SpecialEducation/FamilyResources/GuidesDocuments/default.htm>).

Intervention précoce

Le programme d'intervention précoce s'adresse aux enfants de la naissance à l'âge de trois ans qui ont des handicaps ou des retards de développement. L'intervention précoce est menée par le Département de la Santé et de l'Hygiène Mentale de la ville de New York (DOHMH). Veuillez visiter le site Web de l'intervention précoce (<https://www1.nyc.gov/site/doh/health/health-topics/early-intervention-eligibility-and-services.page>) pour en savoir plus.

Services d'éducation spécialisée préscolaire

Des services d'éducation spécialisée préscolaire sont disponibles pour les enfants de trois à cinq ans ayant des handicaps ou des retards de développement qui affectent l'apprentissage. Les familles peuvent communiquer avec le Comité pour l'éducation spécialisée préscolaire (CPSE) pour demander une évaluation afin de déterminer l'admissibilité aux services d'éducation spécialisée. Le CPSE est responsable de la coordination du processus d'éducation spécialisée pour les enfants âgés de trois à cinq ans. Il y a dix CPSE dans différentes zones de la ville qui travaillent avec les familles dans le district où vit la famille. Les familles peuvent trouver des informations de contact pour les CPSE sur le site suivant <http://schools.nyc.gov/Academics/SpecialEducation/Help/Contacts/CSECPSE.htm>.

Transition en kindergarten

Si un enfant a déjà été identifié par le CPSE comme un(e) élève d'âge préscolaire handicapé, il/elle peut être admissible à des services d'éducation spécialisée en kindergarten. Les enfants seront automatiquement orientés vers le Comité sur l'éducation spécialisée (CSE) pour déterminer l'admissibilité aux services d'éducation spécialisée en kindergarten.

Services d'éducation spécialisée pour les enfants en âge d'être scolarisés

Des services d'éducation spécialisée pour les enfants d'âge scolaire sont disponibles pour les enfants handicapés de cinq à 21 ans. Ces services sont fournis gratuitement aux enfants admissibles. Tout enfant peut être évalué. Si un enfant est à l'école publique, la famille doit demander une évaluation en informant l'école. L'école est chargée de l'évaluation de l'élève et, si nécessaire, de mettre en place le Programme d'éducation personnalisé (IEP) et de fournir des services d'éducation spécialisée. Pour les enfants scolarisés en dehors du système scolaire public, dans une école privée, confessionnelle ou à charte, les familles doivent s'adresser au Comité pour l'éducation spécialisée (CSE). Les familles peuvent trouver les coordonnées des CSE ici : <http://schools.nyc.gov/Academics/SpecialEducation/Help/Contacts/CSECPSE.htm>.

Pour plus de renseignements sur les services d'éducation spécialisée pour les enfants en âge d'être scolarisés,

veuillez consulter le Guide destiné aux familles sur les services d'éducation spécialisée pour les enfants en âge d'être scolarisés (<http://schools.nyc.gov/Academics/SpecialEducation/FamilyResources/GuidesDocuments>).

Si un membre de la famille estime que son enfant pourrait avoir besoin de services d'éducation spécialisée, communiquez avec l'équipe de soutien scolaire de l'enfant pour obtenir de l'aide.

Aménagements pour les élèves qualifiés ayant un handicap : Conformité §504

Un élève ayant une déficience physique ou mentale qui limite considérablement une ou plusieurs activités majeures de la vie est admissible à recevoir un aménagement en vertu de l'article 504 de la loi Americans with Disabilities Act (ADA). Les parents peuvent en apprendre davantage en consultant Aménagements Plan Section 504 - Guide à l'intention des élèves et des familles (http://schools.nyc.gov/NR/rdonlyres/37A917C0-8F8A-4552-B6C3-DEE71BB29AA8/0/504_FAQ_Families_FINAL.pdf) ou en s'adressant au coordinateur du Plan 504 dans l'école de leur enfant. La Section 504 de la Loi sur la réhabilitation de 1973 (Section 504) protège les élèves handicapés contre la discrimination en exigeant que les programmes pour la petite enfance recevant des fonds publics fournissent aux élèves admissibles des aménagements raisonnables et appropriés afin qu'ils puissent participer aux activités scolaires au même titre que leurs pairs non handicapés.

Accessibilité des bâtiments de l'école et aménagements

Le DOE veille à ce que les programmes, services et activités soient accessibles aux membres de la famille et aux élèves ayant des limitations physiques, comme les personnes qui utilisent un fauteuil roulant ou d'autres aides. Tous les bâtiments sont évalués régulièrement pour déterminer l'accessibilité aux personnes handicapées. Les conseils de cette section s'appliquent également aux personnes ayant une déficience auditive ou visuelle.

Si un membre de la famille ou un membre de la communauté scolaire exige un aménagement pour assister ou participer à un événement (par exemple, une journée portes ouvertes, une conférence parents-enseignants, un spectacle scolaire, une remise des diplômes) ou requiert du matériel dans un format accessible, communiquez avec le(la) directeur(trice) de l'école. Les coordonnées des directeurs sont disponibles en indiquant le nom de l'établissement dans School Search (<http://schools.nyc.gov/SchoolSearch/>). Les aménagements peuvent être demandés pour des événements avant, pendant et après les heures de classe, et pour plusieurs événements sur une période de temps.

Si un aménagement ne peut être fourni au niveau de l'école, les familles peuvent contacter le coordinateur de l'accessibilité de la Division de la gestion de l'espace

à accessibility@schools.nyc.gov, et la demande sera examinée. Les familles doivent soumettre leurs demandes d'aménagement aussi longtemps à l'avance que possible.

Les profils d'accessibilité des bâtiments (<http://schools.nyc.gov/Offices/OSP/Building+Accessibility+Profiles>) sont disponibles en ligne et peuvent être consultés par les familles. Ces profils indiquent l'accessibilité fonctionnelle d'un bâtiment pour les familles et les autres membres de la communauté scolaire. Toutes les écoles sont actuellement examinées au moyen d'une nouvelle échelle de 10 points conçue pour fournir plus d'informations aux familles sur les différentes caractéristiques d'accessibilité d'une école. Actuellement, les profils d'accessibilité des bâtiments sont disponibles pour les bâtiments partiellement accessibles à Manhattan et à Staten Island qui abritent des classes de lycée.

De plus, des informations sur l'accessibilité scolaire (<http://schools.nyc.gov/Offices/OSP/Accessibility.htm>) sont disponibles pour les écoles de district et les Centres pré-K en ligne.

Pour plus d'informations sur l'accessibilité complète et partielle de , consultez (<http://schools.nyc.gov/Offices/OSP/Accessibility>).

- Un bâtiment entièrement accessible est un bâtiment qui a été construit après 1992 et qui est conforme à toutes les exigences de conception de

l'ADA et ne présente aucun obstacle à l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

- Un bâtiment partiellement accessible permet aux personnes à mobilité réduite d'entrer et de sortir du bâtiment, d'accéder aux programmes pertinents et d'utiliser au moins une toilette, mais l'ensemble du bâtiment peut ne pas être accessible. Cette désignation varie selon le bâtiment.

Pour en savoir plus sur l'accessibilité d'un Centre d'éducation de la Petite Enfance de la Ville de New York, veuillez appeler le programme directement. Pour obtenir de l'aide en vue de déterminer l'accessibilité d'un Centre d'éducation de la Petite Enfance de la Ville de New York, veuillez envoyer un e-mail à earlychildhood@schools.nyc.gov.

Transport scolaire

L'admissibilité d'un enfant au transport scolaire est déterminée par le niveau scolaire de l'élève et la distance entre la résidence de l'élève et l'école, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. Certains élèves bénéficient d'un transport spécialisé tel que décrit dans leur Programme d'éducation personnalisée (IEP).

Les enfants de moins de cinq ans qui sont inscrits à un programme d'éducation spécialisée de pré-K ou

d'intervention précoce sont admissibles au service de transport porte-à-porte par bus scolaire jaune tel qu'indiqué par un Programme d'éducation personnalisée (IEP) ou un Plan de services familiaux personnalisés (IFSP). Plus d'informations sont disponibles sur la page Pre-K and Early Intervention Transportation (<http://www.optnyc.org/ServicesAndEligibility/prekeitransportation.htm>) du site Web du Bureau des transports scolaires.

Pour plus d'informations ou pour faire une demande de transport, veuillez contacter l'école de votre enfant ou le Bureau des transports scolaires (<http://www.optnyc.org>) en envoyant un e-mail à pupiltransportationteam@schools.nyc.gov ou appelez le (718) 392-8855.

Veuillez consulter le tableau aux pages 30-31 pour plus d'informations sur l'admissibilité des élèves.

Admissible au demi-tarif

Les élèves considérés comme admissibles au demi-tarif habitent suffisamment près de l'école pour pouvoir s'y rendre à pied, mais ont le droit de demander une carte MetroCard à moitié prix par l'intermédiaire du coordonnateur des transports de leur école. Les cartes MetroCards demi-tarif sont fournies gracieusement par la Metropolitan Transit Authority (MTA) et ne sont valables que pour les bus MTA. Il incombe à l'élève de payer la moitié du tarif actuel dans chaque sens.

Prise en charge totale

Tout élève qui est admissible à la prise en charge totale du transport peut obtenir une MetroCard élève gratuite sur demande ou si le transport par bus scolaire jaune n'est pas disponible pour cet élève. Tous les élèves vivant dans un foyer sont admissibles à recevoir des MetroCards élèves gratuites. Les MetroCards élèves sont émises par le coordonnateur des transports de l'école, en fonction de l'admissibilité. Les parents dont les enfants sont dans une classe comprise entre le kindergarten et le 6e grade et vivent dans un foyer peuvent également bénéficier d'une MetroCard pour accompagner leur enfant à l'école. Les parents dont les enfants sont dans une classe comprise entre le kindergarten et le 6e grade et vivent dans un foyer peuvent obtenir une MetroCard auprès du personnel du DOE à leur foyer, du personnel du foyer ou en s'adressant à l'expert en logement temporaire des élèves (http://schools.nyc.gov/NR/rdonlyres/6C02DF12-F56D-4024-BE84-EA5B6A51A7B9/0/STHContactInformationFOR DISTRIBUTION_10217.pdf) dans leur borough.

Bus scolaire

Pour qu'un élève bénéficie d'un service de bus scolaire jaune, chacun des critères suivants doit être respecté :

- L'élève doit être admissible à la prise en charge totale du transport
- L'élève doit être dans une classe comprise entre le kindergarten et le 6e grade

- La résidence de l'élève doit être dans le même district que l'école (s'il/elle fréquente une école publique) ou le même borough (si il/elle fréquente une école à charte ou une école en dehors du système scolaire public)
- L'école de l'élève doit avoir un service de bus scolaire jaune disponible pour tous les élèves admissibles
- Un arrêt de bus qui correspond aux critères d'admissibilité de l'élève par rapport à sa classe / distance existe ou peut être ajouté pour accueillir l'élève.

Si chacun des critères ci-dessus est respecté, les élèves préinscrits pour la rentrée scolaire se verront attribuer un arrêt de bus. Les parents d'élèves en retard d'inscription peuvent demander un service de bus scolaire jaune à leur école. Le personnel de l'école vérifiera l'admissibilité et assignera l'élève à un arrêt ou demandera un nouvel arrêt via OPT.

Tous les élèves du kindergarten au 6e grade vivant dans un foyer, qui sont admissibles au transport scolaire par autobus sont acheminés dans la semaine suivant leur placement en foyer. De plus, les élèves qui se trouvent dans d'autres formes d'hébergements temporaires, les élèves en famille d'accueil et les élèves qui étaient auparavant sans abri et qui ont

récemment emménagé dans un hébergement permanent peuvent soumettre un formulaire de demande de transport par autobus.

Les parents et les tuteurs des élèves qui bénéficient du transport sont tenus d'informer l'école de l'élève de tout changement apporté à l'adresse de l'élève.

Le guide du transport en commun accessible de la MTA (<http://web.mta.info/accessibility/stations.htm>) présente les différentes options de transport en commun accessibles, y compris les autobus, les arrêts de métro accessibles et Access-A-Ride (service de transport pour personnes handicapées). Le programme d'acheminement accessible de la ville de New York (<http://accessibledispatch.org/>) offre aux personnes handicapées l'accès aux taxis verts et jaunes accessibles en fauteuils roulants.

	Code de distance A	Code de distance B	Code de distance C	Code de distance D
	Moins de 0,5 mile	Entre 0,5 mile et 1 mile	Entre 1 mile et 1,5 mile	1,5 mile ou plus
Kindergarten :	Demi-tarif	Autobus scolaire ou prise en charge totale	Autobus scolaire ou prise en charge totale	Autobus scolaire ou prise en charge totale
1er grade :	Demi-tarif	Autobus scolaire ou prise en charge totale	Autobus scolaire ou prise en charge totale	Autobus scolaire ou prise en charge totale
2e grade :	Demi-tarif	Autobus scolaire ou prise en charge totale	Autobus scolaire ou prise en charge totale	Autobus scolaire ou prise en charge totale
3e grade :	Non admissible	Demi-tarif	Autobus scolaire ou prise en charge totale	Autobus scolaire ou prise en charge totale
4e grade :	Non admissible	Demi-tarif	Autobus scolaire ou prise en charge totale	Autobus scolaire ou prise en charge totale

5e grade :	Non admissible	Demi-tarif	Autobus scolaire ou prise en charge totale	Autobus scolaire ou prise en charge totale
6e grade :	Non admissible	Demi-tarif	Autobus scolaire ou prise en charge totale	Autobus scolaire ou prise en charge totale
7e grade :	Non admissible	Demi-tarif	Demi-tarif	Prise en charge totale
8e grade :	Non admissible	Demi-tarif	Demi-tarif	Prise en charge totale
9e grade :	Non admissible	Demi-tarif	Demi-tarif	Prise en charge totale
10e grade :	Non admissible	Demi-tarif	Demi-tarif	Prise en charge totale
11e grade :	Non admissible	Demi-tarif	Demi-tarif	Prise en charge totale
12e grade :	Non admissible	Demi-tarif	Demi-tarif	Prise en charge totale

Assiduité des élèves

Si l'handicap du parent ou du tuteur est susceptible d'avoir une incidence sur l'assiduité de leur enfant, l'enseignant de l'enfant et le directeur de l'école doivent en être informés. Nos écoles et nos programmes travaillent avec les familles pour comprendre ce qui peut entraîner une faible assiduité, fournir un soutien et discuter des stratégies d'amélioration. Toutes les écoles sont tenues de vérifier l'assiduité quotidiennement.

Reconception du site Web

Le DOE vise à faciliter l'accès à son site Web pour les personnes handicapées. Un nouveau site Web avec un contenu principalement accessible sera lancé durant l'année scolaire 2017-2018. Le DOE continuera à rendre son site Web plus accessible conformément aux lignes directrices sur l'accessibilité du contenu Web 2.0, niveau AA (<http://www.w3.org/WAI/intro/wcag>). Pour obtenir de l'aide sur une page ou un document spécifique sur notre site actuel, veuillez utiliser le formulaire de contact du site Web (<http://schools.nyc.gov/ContactDOE>).

Possibilités d'implication des familles

Les familles ont de nombreuses occasions de s'impliquer auprès de leur communauté scolaire au niveau de l'école, du district ou de la ville. Pour une liste complète de toutes les organisations et options, veuillez visiter le site Web Parent Leadership (<http://schools.nyc.gov/Offices/FACE/ParentLeader>). En outre, le Chancelier publie Parent Leader Times (<http://schools.nyc.gov/Offices/FACE/ParentLeader/Parent+Leader+Time.htm>) chaque trimestre.

Association des parents d'élèves/ Association parents-enseignants

Chaque école doit avoir une association de parents d'élèves ou une association parents-enseignants (PA/PTA) (<http://schools.nyc.gov/Offices/FACE/ParentLeader/PAPTA+Info.htm>). Tous les parents, conjoints des parents, tuteurs légalement nommés, parents nourriciers et personnes en relation parentale sont automatiquement membres de la PA/PTA de leur école. Les PA/PTA peuvent être l'un des plus ardents défenseurs de l'amélioration du système d'éducation publique grâce au soutien de parents dévoués. Les PA/PTA mènent des activités de sensibilisation pour impliquer les parents dans la vie scolaire, soutiennent les activités scolaires telles que les conférences parents-enseignants, les journées portes ouvertes, les soirées des programmes, l'organisation d'ateliers et de réunions pour les parents, ainsi que des activités de collecte de fonds au profit de programmes éducatifs, sociaux et culturels de l'école. Pour plus d'informations, veuillez visiter le site Web de l'association des parents d'élèves ou l'association parents-enseignants (PA/PTA) (<http://schools.nyc.gov/Offices/FACE/ParentLeader/PAPTA+Info.htm>).

Devenir un Parent certifié membre de l'équipe IEP

Les parents et les tuteurs peuvent devenir membre certifié de l'équipe IEP (programme d'éducation

personnalisé) en tant que parent d'un enfant classé comme handicapé. Les membres ne peuvent être des employés du DOE. Les membres parents participent aux débats lors des réunions de l'IEP et apportent un soutien aux familles d'élèves ayant un handicap connu ou soupçonné qui demandent leur présence. Pour plus d'informations, veuillez visiter la page de formation des parents membres IEP (<http://schools.nyc.gov/Academics/SpecialEducation/FamilyResources/ParentIEPMemberTraining/default.htm>).

Groupe de pilotage des écoles

Le groupe de pilotage des écoles (SLT) (<http://schools.nyc.gov/Offices/FACE/ParentLeader/SchoolLeadership.htm>) fournit une structure pour la prise de décision à l'école et le développement d'une culture scolaire collaborative. Les membres du SLT développent des politiques éducatives pour leur école et alignent les ressources sur ces politiques. Les SLT fournissent des appréciations et des évaluations continues des programmes éducatifs d'une école et de leurs effets sur la réussite des élèves. Le SLT de chaque école est composé de parents et de membres du personnel et se réunit au moins une fois par mois.

Conseil des Présidents

Un Conseil des Présidents (<http://schools.nyc.gov/Offices/FACE/ParentLeader/DistrictLeadership.htm>) est

une organisation de présidents des PA/PTA (ou leurs délégués) qui représente les intérêts des parents et des associations de parents d'élèves. Chaque district scolaire communautaire est tenu d'avoir un Conseil des Présidents. Chaque borough est tenu d'avoir un Conseil des Présidents pour ses lycées. Les écoles d'éducation spécialisée de la ville (District 75) ont un Conseil des Présidents pour toute la ville.

Groupe de pilotage des districts

Les présidents du Conseil des Présidents de district sont des membres obligatoires d'un groupe de pilotage des districts (DLT) (<http://schools.nyc.gov/Offices/FACE/ParentLeader/DistrictLeadership.htm>). Les groupes de pilotage des districts passent en revue le contenu éducatif complet pour les écoles dans leurs districts et élaborent des plans à l'échelle du district. Ils fournissent également des conseils et de l'aide aux groupes de pilotage des écoles.

Conseil communautaire pour l'éducation

Les 32 conseils communautaires pour l'éducation (CEC) (<http://schools.nyc.gov/Offices/CEC/>) permettent la participation des parents au niveau du district et jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques éducatives pour les écoles publiques de la ville de New York. Les CEC comptent 12 membres au total : neuf

parents d'élèves du kindergarten au 8e grade (deux sièges sont réservés à un parent d'un élève ELL et un parent d'un élève titulaire d'IEP), deux membres nommés par le Président du borough et un élève du secondaire sans droit de vote. Chaque district scolaire a un CEC.

Conseils de la ville pour l'éducation

Les quatre Conseils de la ville pour l'éducation permettent l'implication des parents au niveau de la ville, en défendant des populations spécifiques. Les quatre Conseils de la ville sont : Conseil de la Ville pour les lycées (CCHS), Conseil de la Ville pour l'éducation spécialisée (CCSE), Conseil de la Ville pour les Apprenants de la Langue anglaise (CCELL) et Conseil de la Ville pour le District 75 (CCD75). Comme les CEC, ces conseils comptent chacun 12 membres (à l'exception du Conseil de la Ville pour les lycées (CCHS), qui en compte 14) et ils se réunissent tous les mois. Les membres du Conseil communautaire pour l'éducation sont élus tous les deux ans. Chaque Conseil de la Ville compte deux membres parents nommés par le défenseur public ainsi qu'un membre élève sans droit de vote. Les sélections des parents et les nominations auront lieu tous les deux ans. Pour plus d'informations et postuler pour devenir membre du Conseil, veuillez visiter les pages Web du Conseil communautaire pour l'éducation et du Conseil de la Ville pour l'éducation (<http://schools.nyc.gov/Offices/CEC/>).

Commission sur la Politique d'Éducation

La Commission sur la Politique d'Éducation (<http://schools.nyc.gov/AboutUs/leadership/PEP/>) est le conseil de la Ville qui régit le Département de l'Éducation. Il se compose de 13 membres nommés et du Chancelier. Chaque président de borough nomme un membre et le maire en nomme huit. Il prend en compte des questions telles que l'utilisation de l'espace scolaire, les contrats et les amendements au Règlement du Chancelier.

Conseil consultatif des parents auprès du Chancelier

Le Conseil consultatif des parents auprès du Chancelier (CPAC) est composé de chaque Président du Conseil des présidents (ou un délégué). Ce comité se réunit chaque mois et examine les problèmes rencontrés par les parents au niveau de toute la ville.

